

STOPPONS LA FLAVESCENCE DORÉE EN BOURGOGNE !

Bulletin d'informations sur la Flavescence Dorée en Bourgogne édité par la Commission Régionale Flavescence Dorée

Janvier 2014 - N° 2

En Bourgogne, une mobilisation sans précédent pour endiguer la propagation de la Flavescence Dorée !

Suite à la découverte fin 2011 d'un foyer de Flavescence Dorée (FD) dans le Nord Mâconnais et à son extension en 2012, l'administration (DRAAF SRAI) et les organismes professionnels (FREDON, BIVB, Chambres d'Agriculture, CAVB, FNEB, SEDARB, IFV) ont établi en concertation, un **dispositif régional de prévention et de lutte contre cette maladie**.

Les professionnels accompagnés de techniciens se sont mobilisés pour réaliser une surveillance pied à pied du vignoble afin d'endiguer la propagation de la maladie et d'en dresser une cartographie plus précise.

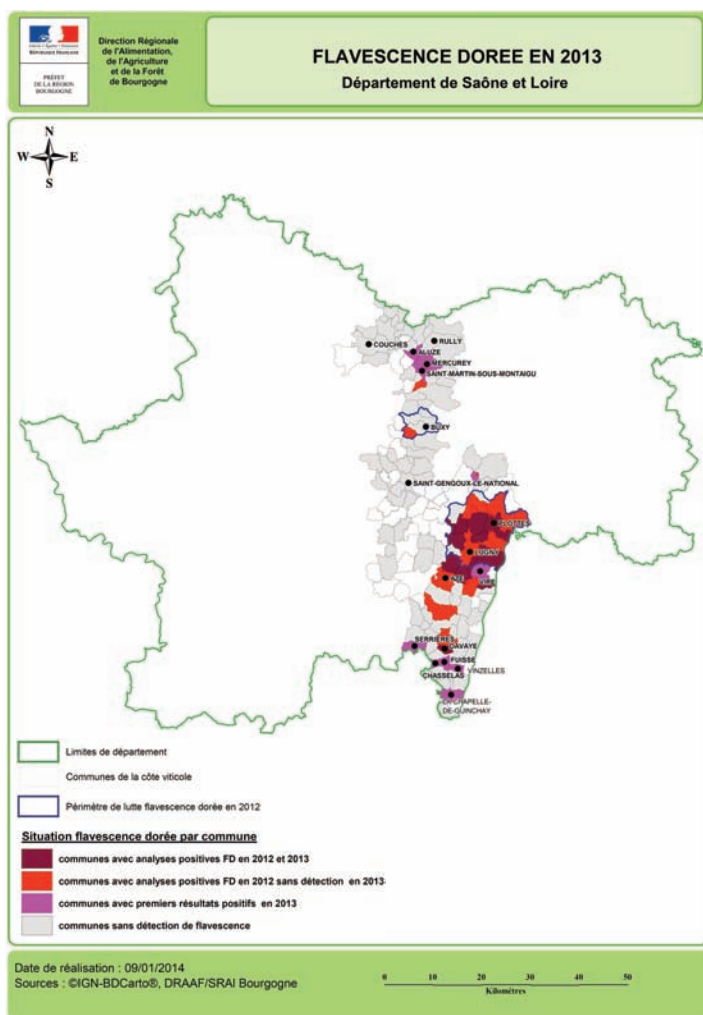


Près de 3 000 professionnels ont participé aux prospections encadrées par les techniciens en 2013.

- 580 dans l'Yonne
- 1 250 en Côte-d'Or
- 1 150 en Saône-et-Loire

Sur les cartes présentées dans ce document, les communes pour lesquelles au moins un résultat positif a été constaté en 2012 ou 2013, sont identifiées. Cette cartographie ne correspond pas à celle des communes contaminées qui sera établie en appliquant les critères du nouvel arrêté ministériel Flavescence Dorée du 19 décembre 2013. Elles ne représentent pas non plus les périmètres de lutte 2014.

SAÔNE-ET-LOIRE



Secteur Nord-Mâconnais

Le point important de l'année 2013 est **l'enrayement de la propagation de la FD** dans les parcelles atteintes du Nord-Mâconnais.

Seuls 0,11 ha seront arrachés cet hiver contre 11,3 ha durant l'hiver 2012-2013.

Ce résultat s'explique par **l'efficacité de la lutte enclenchée** dès 2012 sur ce secteur, à savoir la combinaison de la lutte insecticide contre la cicadelle de la Flavescence Dorée en 2012 avec le repérage et l'arrachage des pieds atteints de jaunisses (fin 2012 - début 2013).

Reste du Mâconnais et Beaujolais

Cette zone n'était pas comprise dans le périmètre de lutte obligatoire (PLO) initial. Sur les communes **limitrophes de ce périmètre et positives Flavescence Dorée en 2012**, telles que Saint-Gengoux-de-Scissé et Saint-Albain, le **nombre de pieds symptomatiques a été multiplié, localement, par un facteur proche de 10**.

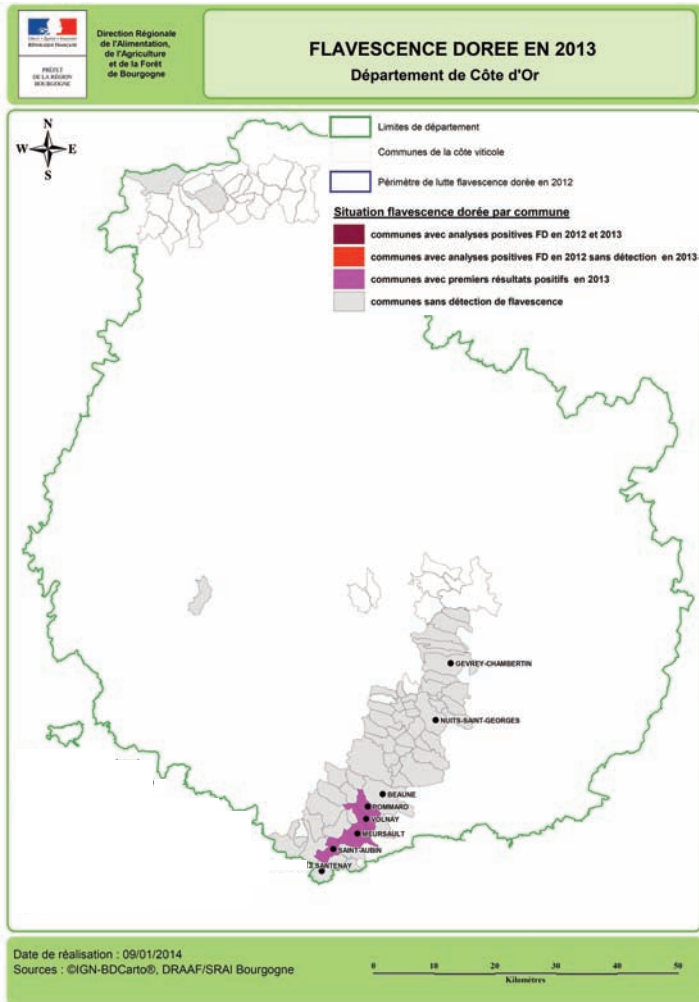
Cette évolution est la conséquence des contaminations ayant eu lieu les années précédentes en l'absence de lutte contre le vecteur.

L'important travail de prospection en 2013 a permis de recenser d'autres foyers dans cette zone. La plupart d'entre eux se situent sur la commune de Viré avec plusieurs centaines de pieds touchés. **Ce type de configuration, en l'absence de lutte correctement menée en 2013, pourrait rapidement conduire à une situation critique.**

Plus au Sud, d'autres cas de FD ont été mis en évidence sous la forme **de pieds isolés** dans les communes de Serrières, Davayé, Fuissé, Vinzelles, Chasselas et la Chapelle-de-Guinchay.

Côte Chalonnaise

La Flavescence Dorée a été également détectée en Côte Chalonnaise, sur les communes d'Aluze, Saint-Martin-sous-Montaigu et Mercurey. Même si la situation n'est pas caractéristique d'un foyer de grande ampleur, le nombre de parcelles contaminées et leur proximité laissent penser à un début de phase épidémique.



Sur le vignoble de Côte-d'Or, l'année 2013 a été marquée par une intensification très importante de la surveillance afin de connaître le plus précisément possible la situation Flavescence Dorée.

Sud du département

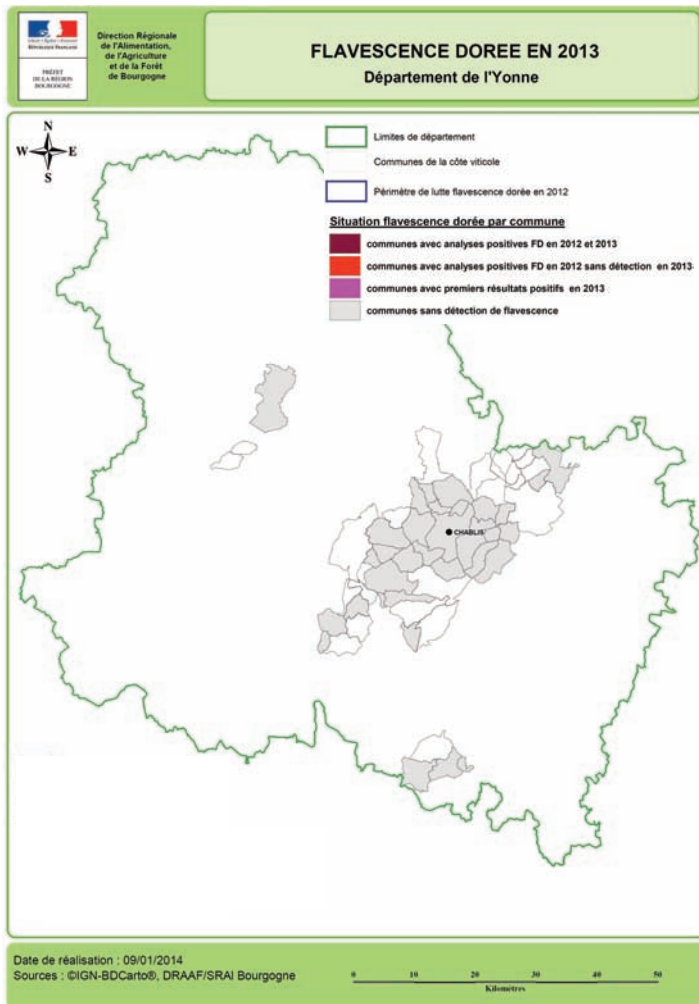
Malgré un nombre initial d'analyses prévues volontairement élevé, les prélèvements n'ont pas pu être exhaustifs et concerner l'ensemble des pieds présentant des symptômes de jaunisses, qui sont plus fréquents sur Chardonnay que sur Pinot Noir.

Des cas de FD correspondant à **des pieds isolés** ont été mis en évidence sur les communes de Meursault, Saint-Aubin, Volnay et Pommard.

Reste du département

Il faut souligner la faible présence de pieds de jaunisse sur les secteurs majoritairement plantés en Pinot Noir, ce qui a permis d'analyser une grande partie des pieds marqués. En Côte de Nuits, par exemple, la très grande majorité des pieds présentant des symptômes de jaunisses a été prélevée et analysée.

Quelques prélèvements ont été réalisés dans les vignobles du Châtillonnais et des Coteaux de l'Auxois. Toutes les analyses se sont révélées négatives vis-à-vis de la FD. Toutefois aucune prospection exhaustive n'a été réalisée sur ces vignobles.



2013 a été la première année de prospection significative dans ce département. Sur l'ensemble des prélèvements effectués, **aucun cas de Flavescence Dorée n'a été mis en évidence**. Toutefois, il faut tempérer ce résultat dans la mesure où **la moitié du vignoble a été prospectée** avec des prélèvements non exhaustifs en raison de la présence parfois très importante du Bois Noir.

Pieds de jaunisses marqués en 2013



NIEVRE

Une prospection a également été conduite dans la Nièvre. Quelques prélèvements ont été réalisés. Tous les résultats se sont révélés négatifs vis-à-vis de la Flavescence Dorée.

Remarque :

Cette première année de prospection à grande échelle a permis de recenser les foyers présents dans le vignoble bourguignon. En raison de l'importante présence du Bois Noir (qui manifeste les mêmes symptômes), en particulier sur Chardonnay, tous les pieds présentant des symptômes de jaunisses n'ont pas pu être analysés.

Par conséquent, il n'est pas possible d'affirmer que les communes pour lesquelles aucun cas de Flavescence Dorée n'a été détecté cette année, ne sont pas pour autant atteintes par la maladie.

| | 71 | 21 | 89 | 58 | TOTAL |
|---|-----------|----------|----------|----------|-----------|
| Analyses | 832 | 356 | 143 | 28 | 1359 |
| Parcelles prélevées | 954 | 642 | 166 | 29 | 1791 |
| Communes prélevées | 116 | 61 | 34 | 8 | 219 |
| Echantillons positifs | 61 | 3 | 0 | 0 | 64 |
| Nouvelles communes positives | 10 | 4 | 0 | 0 | 14 |
| Communes contaminées (avec 2012) | 36 | 4 | 0 | 0 | 40 |

2014

Les échanges sur le plan de lutte 2014 ont débuté dans chaque département. Selon les éléments portés à la connaissance de la CAVB et des ODG sur les résultats des suivis 2012 - 2013 et les modalités de leur interprétation par la Commission Régionale Flavescence Dorée, l'avis des ODG sera recueilli puis discuté au sein de chaque GDON.

SAÔNE-ET-LOIRE ET CÔTE-D'OR

Arrachez tous les pieds marqués pendant les prospections qu'ils aient ou non fait l'objet de prélèvements

Pourquoi ?

Le nombre de pieds présentant des symptômes de jaunisse est élevé dans certaines zones, ils n'ont donc pas tous été prélevés et analysés.

- Ces pieds constituent un **potentiel infectieux** et conformément aux arrêtés préfectoraux doivent être arrachés avant le **31 mars 2014**.

- L'arrachage annuel de tous les pieds atteints de jaunisse permettra au fil des années de diminuer leur nombre et ainsi d'être de plus en plus exhaustif lors des prélèvements et analyses. Avec cette vision plus précise et dans l'objectif de réduire l'utilisation des insecticides, **l'aménagement de la lutte pourra s'effectuer plus efficacement.**

Crédits photos et cartes : Cédric Michelin / FREDON Bourgogne / DRAAF SRAL Bourgogne - Rédacteur : FREDON Bourgogne - Mise en page : Eve Gueydon - BIVB

www.stop-flavescence-bourgogne.fr

